

MOTION N° 1 du 27 Janvier 2010

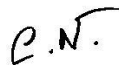
Les membres du Conseil d'administration de l'a.a.v.r.e. réunis le 27 janvier 2010, à Saint Lambert des Bois,

Rappellent leur motion N° 01 de 2009, pour que soit mis en place dans les meilleurs délais deux radars pour limiter la vitesse à 50 km/h, afin de sécuriser rapidement les carrefours des routes RD 91 / RD 46.

Elle approuve les propositions du Parc Naturel Régional, pour étudier avec l'Architecte des Bâtiments de France, La DIREN, et le Directeur du Musée National de Port Royal des Champs, un projet respectueux du site classé de la vallée et de son paysage, basé sur le principe d'un double tourne à gauche avec îlots centraux, feux tricolores intelligents qui passent au rouge au-delà de la vitesse autorisée, boucle de détection au sol pour la sortie de Saint-Lambert et de Vaumurier.

Elle désapprouve totalement le projet de la Subdivision des routes qui prévoit un carrefour giratoire tangentiel à la RD91, avec un fort impact paysagé sur le site classé de la vallée, sans régler le problème du carrefour dans le sens de Versailles à Dampierre avec son entrée tangentielle par rapport au centre de l'îlot du giratoire.

La Vice-présidente
pour la commune de Saint Lambert



Claude Nanquette

Le Président



Eric Aynaud